

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00105

**COMMUNE DE FIRMINY – CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES
FRAIS DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DES HABITATIONS SISES
CHEMIN DU PINAY**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD,
M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160318-D20160010510-DE

DATE D’AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

COMMUNE DE FIRMINY – CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DES HABITATIONS SISES CHEMIN DU PINAY

Suite à la délivrance d'un permis d'aménager pour un nouveau lotissement chemin du Pinay, des travaux d'extension du réseau d'assainissement ont été entrepris afin de raccorder ce lotissement au réseau public mais aussi d'améliorer, en terme de salubrité, la situation des habitations existantes jusqu'alors concernées par un assainissement non collectif.

Saint-Etienne Métropole a ainsi réalisé l'extension des réseaux sous domaine public ; la commune de Firminy a ensuite entrepris les travaux de réfection de la voirie très dégradée par les travaux.

Dès l'origine du projet, une information a été donnée par la Ville de Firminy, courant 2010, suite à la demande des riverains inquiets du devenir de leur cadre de vie et des conditions de réalisation du lotissement. Sur la question du raccordement aux égouts, Il a été indiqué à ces derniers, que le lotissement pouvait être autonome avec des dispositifs d'assainissement à la parcelle pour chaque maison, ou que le lotisseur pouvait poser un réseau d'assainissement sur le domaine public (un financement public de la Mairie pouvait aussi être possible pour permettre le raccordement des maisons des riverains présents). Dans ce dernier cas, il a été indiqué que les riverains déjà présents et raccordables au futur réseau d'assainissement devraient s'acquitter d'une somme réduite pour les frais de branchements dans la mesure où ces derniers se réaliseraient lors des travaux du collecteur principal.

Depuis 2011, la compétence assainissement étant transférée à Saint-Etienne Métropole, les conditions financières ayant évoluées avec la création de la PFAC et la modification du bordereau de prix pour la réalisation des branchements particuliers, l'engagement de la commune de Firminy envers les riverains du chemin du Pinay concernés, alors qu'elle était compétente en la matière, implique une prise en charge de cette dernière pour les frais de branchements sur la partie publique uniquement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention avec la commune de Firminy pour la prise en charge par la commune de Firminy des frais de raccordements des habitations au réseau public.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU